

Procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Ferme-Neuve légalement tenue le 8 juin 2015, à compter de 19 h 30 à la salle du conseil municipal au 125, 12<sup>e</sup> Rue.

### **ÉTAIENT PRÉSENTS**

Mesdames, Messieurs:  
Gilbert Pilote, maire  
Pauline Lauzon, conseillère  
Diane Sirard, conseillère  
Mario Lachaine, conseiller  
Georges Piché, conseiller  
Mario Léonard, conseiller  
Yvon Forget, conseiller  
et  
Normand Bélanger, directeur général

### **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Le quorum est constaté, Monsieur le Maire déclare l'assemblée ouverte.

**2015-06-142**

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, d'approuver l'ordre du jour en ajoutant et en retirant les sujets suivants :

Ajout au point varia :

- a) Achat d'un limiteur de portée pour la pelle hydraulique
- b) Virement de fonds (parc Rosina-Aubin-Piché)

Enlever les points suivants :

- a) Signature de l'entente intermunicipale Centre sportif Ben-Leduc
- b) Signature de l'entente intermunicipale Centre Jacques-Lesage
- c) Achat d'une rue – Saboca inc.

ADOPTÉE

**2015-06-143**

### **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 11 ET 20 MAI 2015**

Chaque membre du conseil ayant reçu les procès-verbaux des séances tenues le 11 et 20 mai au moins vingt-quatre heures avant cette séance, le directeur général est dispensé d'en faire la lecture.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Léonard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, d'approuver les procès-verbaux des séances du 11 et 20 mai 2015 du conseil municipal de la Municipalité de Ferme-Neuve.

ADOPTÉE

**2015-06-144 TRANSFERT BUDGÉTAIRE – 2015-05**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** la direction générale soit autorisée à modifier le budget d'opération 2015, afin de transférer les sommes suivantes :

**TRANSFERT BUDGÉTAIRE 2015-05**

<b>POSTE</b>	<b># COMPTE</b>	<b>DT</b>	<b>CT</b>
<b>Administration</b>			
Frais de représentation	02-110-00493-00		298.00
Équipement de bureau	02-110-00-726-00	298.00	
Frais de représentation	02-110-00-493-00		100.00
Formation	02-110-00454-00	100.00	
<b>Loisirs</b>			
Pièces et accessoires	02-701-52-640-00		1000.00
Entretien et réparation parcs	02-701-51-522-00	1000.00	
Pièces et accessoires biblio	02-702-30-640-00		2.00
Entr. Rép. Machinerie, équip.	02-701-30-526-00		3000.00
Publicité et information biblio	02-702-30-340-00	2.00	
Réparation Zamboni	02-701-30-526-01	3000.00	
	<b>GRAND TOTAL</b>	<b>4 400.00 \$</b>	<b>4 400.00 \$</b>

ADOPTÉE

**2015-06-145 COMPTES À PAYER  
LISTE DÉPOSÉE AU 8 JUIN 2015**

Chaque membre du conseil ayant reçu une liste pour acceptation des comptes à payer, le directeur général est dispensé d'en faire la lecture.

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, d'approuver la liste des comptes à payer pour la période se terminant le 8 juin à savoir :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT.....	422 114.22 \$
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT.....	195 962.44 \$
AUTRES DÉPENSES.....	75 370.04 \$
TOTAL DU MOIS.....	693 446.70 \$

et d'entériner le paiement de ces comptes à qui de droit.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION

**AVIS DE MOTION RELATIF À UN EMPRUNT DE 1 200 000 \$ POUR DÉFRAYER LE COÛT DES TRAVAUX DU PROGRAMME DES INFRASTRUCTURES CANADA-QUÉBEC (RÈGLEMENT NUMÉRO 135)**

Avis de motion est présentement donné par Madame la conseillère Diane Sirard, qu'elle présentera ou fera présenter à une prochaine assemblée un règlement d'emprunt au montant de 1 200 000 \$ pour défrayer le coût des travaux du programme des infrastructures Canada-Québec (TECQ 2014-2018).

2015-06-146

**ACCEPTATION POUR DÉPÔT DE LA LISTE D'ANCIENNETÉ DES SALARIÉS RÉGULIERS, RÉGULIERS SAISONNIERS ET OCCASIONNELS DE LA MUNICIPALITÉ DE FERME-NEUVE AU 1<sup>ER</sup> JUIN 2015**

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** le conseil municipal accepte pour dépôt la liste d'ancienneté des salariés réguliers, réguliers saisonniers et occasionnels de la Municipalité de Ferme-Neuve au 1<sup>er</sup> juin 2015 tel que mentionné à la convention collective.

ADOPTÉE

2015-06-147

**NOMINATION DU REPRÉSENTANT POUR LE PARC RÉGIONAL MONTAGNE DU DIABLE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil,

**QUE** le conseil mandate Monsieur Gilbert Pilote à représenter la municipalité pour siéger sur le conseil d'administration du Parc Régional de la Montagne du Diable.

ADOPTÉE

2015-06-148

**ENTENTE POUR LE SERVICE DE CONCIERGERIE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Léonard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** Monsieur Normand Bélanger, directeur général soit autorisé à signer l'entente pour le service de conciergerie pour la Municipalité de Ferme-Neuve avec Madame Patricia Bean au coût de 847.85 \$ par mois, pour un contrat de 2 ans.

ADOPTÉE

2015-06-149

**VERSEMENTS DE LA QUOTE-PART 2015 À LA SÛRETÉ DU QUÉBEC**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** la quote-part due au ministère de la Sécurité publique pour les services de la Sûreté du Québec soit payée en deux (2) versements, le ou avant le 30 juin 2015 au montant de 113 297 \$ et le ou avant le 31 octobre 2015 au montant de 113 298 \$.

ADOPTÉE

**2015-06-150 SUBVENTION À UN ORGANISME À BUT NON LUCRATIF ANNÉE 2015**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** le Christ-Roi reçoive 100 \$ de plus pour les bourses d'études à la subvention prévue pour l'année 2015.

ADOPTÉE

**2015-06-151 VERSEMENT DE LA SUBVENTION REÇUE DE LA MRCAL POUR LE KIOSQUE TOURISTIQUE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Léonard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents.

**QUE** la somme de 6,000 \$ dollars soit versée au « Parc Régional de la Montagne du Diable » pour le kiosque touristique de Ferme-Neuve, subvention en provenance de la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

**2015-06-152 MODIFICATION DU SURPLUS BUDGÉTAIRE 2014**

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** la réserve financière non utilisée soit retournée au surplus accumulé 2014, soit :

- Paroisse de Ferme-Neuve 228.97 \$  
# 59-140-10

**DE PLUS**, il est résolu que la résolution 2014-09-216 concernant le règlement numéro 102 soit annulée, et que la Municipalité de Ferme-Neuve réserve au surplus accumulé 2014, soit :

- Règlement # 102 5 411.70 \$  
Camion incendie  
# 59-154-18

ADOPTÉE

**2015-06-153 PUBLICITÉ JOURNAL LE COURANT**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** la Municipalité de Ferme-Neuve participe à la publication d'un cahier spécial «*La route des vacances de la MRC d'Antoine-Labelle*», les 15, 22 et 29 juillet, ainsi que le 5 août 2015 dans le *Journal le Courant*.

**QUE** le directeur général soit autorisé à payer la publicité au montant de 340.00 \$.

ADOPTÉE

**2015-06-154 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 134 VISANT À MUNIR LA MUNICIPALITÉ D'UN PROGRAMME DE SUBVENTION POUR FAVORISER LA CONSTRUCTION RÉSIDENIELLE NEUVE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** le règlement numéro 134 visant à munir la municipalité d'un programme de subvention pour favoriser la construction résidentielle neuve soit adopté.

ADOPTÉE

**Période de questions (SECTION ADMINISTRATION)**

**2015-06-155 MANDAT À LA MRCAL**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Léonard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** l'offre de services de la MRC d'Antoine-Labelle concernant les travaux relatifs à la réglementation pour l'intégration des modalités du *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP)* à notre réglementation municipale, pour la somme de 400 \$ avant taxes soit acceptée.

ADOPTÉE

**2015-06-156 SCÈNE FOREX, 1<sup>er</sup> PAIEMENT**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** le directeur général soit autorisé à verser la somme de 51 782.30 \$ avant taxes à Groupe Piché Construction inc., représentant le 1<sup>er</sup> paiement, pour la Scène Forex suite à la recommandation du directeur des loisirs, Monsieur André Lachaine.

ADOPTÉE

**AVIS DE MOTION**

**AVIS DE MOTION RÈGLEMENT NUMÉRO 113-9**

Avis de motion est présentement donné par Madame la conseillère Diane Sirard, qu'elle présentera ou fera présenter un règlement modifiant le règlement numéro 113, relatif à la circulation et le stationnement.

**2015-06-157**

**ACHAT D'UN BROYEUR D'ACCOTEMENT**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité désire faire l'acquisition d'un broyeur d'accotement pour le service des travaux publics;

**CONSIDÉRANT** l'offre reçue de *Agricoles Ferme-Neuve inc.* pour un broyeur d'accotement;

**CONSIDÉRANT** que cette offre satisfait les besoins du service des travaux publics;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Léonard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** la Municipalité de Ferme-Neuve confirme à « *Agricoles Ferme-Neuve inc.* » l'achat d'un broyeur d'accotement, tel que décrit dans sa soumission du 21 mai 2015.

**QUE** la facture de *Agricoles Ferme-Neuve inc.* soit payée à même le fonds de roulement, soit la somme de 11 990 \$ plus les taxes applicables soit un coût net de 12 588 \$, remboursable sur un terme de 5 ans au montant de 2 517.60 \$ par année.

ADOPTÉE

**2015-06-158**

**CONTRAT DE LOCATION DE NIVELEUSE AVEC OPÉRATEUR FN-15-V-02**

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal a demandé un avis juridique sur la conformité du présent contrat de location de niveleuse avec opérateur;

**CONSIDÉRANT** que le service des travaux publics par l'intermédiaire de son directeur, a procédé par soumission par invitation pour le contrat de location de niveleuse avec opérateur pour la Municipalité de Ferme-Neuve (résolution 2015-03-066);

**CONSIDÉRANT** que 2 entreprises ont répondu à notre invitation à soumissionner;

**CONSIDÉRANT** que les offres se détaillent comme suit :

- |  |               |
|--|---------------|
| - Les Entreprises Jean-Maurice Papineau ltée | 116.00 \$/l'h |
| - Transport Sanche et fils<br>(avant taxes)  | 110.00 \$/l'h |

**CONSIDÉRANT** que selon un rapport du directeur des travaux publics, les soumissionnaires sont conformes à notre devis;

**CONSIDÉRANT** que le service juridique retenu par la municipalité juge que les deux entreprises sont conformes au devis et à la résolution du choix des soumissionnaires invités;

**QUE** le contrat de location de niveleuse avec opérateur pour la Municipalité de Ferme-Neuve pour la saison 2015, soit accordé au plus bas soumissionnaire conforme, soit à « Transport Sanche et fils » à raison de 110.00 \$ l'heure plus les taxes applicables.

**QUE** le directeur des travaux publics soit autorisé à entrer en communication avec ceux-ci pour confirmer notre engagement.

*Monsieur Mario Léonard demande le vote sur cette proposition.*

*Monsieur le Maire demande aux conseillers de se prononcer pour ou contre cette proposition.*

*Pour 4*

*Contre 1*

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Piché et résolu sur division,

**QUE** le contrat de location de niveleuse avec opérateur pour la Municipalité de Ferme-Neuve pour la saison 2015, soit accordé au plus bas soumissionnaire conforme, soit à « Transport Sanche et fils » à raison de 110.00 \$ l'heure plus les taxes applicables.

**QUE** le directeur des travaux publics soit autorisé à entrer en communication avec ceux-ci pour confirmer notre engagement.

*Monsieur Mario Léonard désire que sa dissidence soit inscrite dans la présente résolution.*

ADOPTÉE

**2015-06-159**

**OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LE REMPLACEMENT DES CONDUITES D'AQUEDUC DE LA 12<sup>E</sup> AVENUE**

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** la Municipalité de Ferme-Neuve accepte l'offre de services de N. Sigouin Infra-conseils pour le remplacement des conduites d'aqueduc de la 12<sup>e</sup> Avenue, offre déposée par Madame Nathalie Sigouin, ing., telle que décrite dans sa correspondance du 26 mai 2015.

**QUE** le directeur général soit autorisé à signer l'offre de services pour le remplacement des conduites d'aqueduc de la 12<sup>e</sup> Avenue, et que la somme de 21 150 \$ plus les taxes applicables soit puisée à même le programme d'infrastructure Canada-Québec (TECQ 2014-2018).

ADOPTÉE

**2015-06-160**

**TRAVAUX TÉLÉBEC ET HYDRO-QUÉBEC SUR LE TERRITOIRE DE FERME-NEUVE**

Il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** le directeur des travaux publics, Monsieur Michel Deslauriers soit autorisé à signer tous documents concernant des autorisations d'installations de poteaux de Télébec ou de Hydro-Québec dans l'emprise municipale.

ADOPTÉE

**2015-06-161**

**ACHAT D'UN TERRAIN (RUE) – CANADA 128299 INC.**

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** le maire et le directeur général soient autorisés à signer le contrat d'acquisition d'un terrain identifié 5113131-A avec Canada 128299 inc. pour la somme de 1.00 \$.

**QUE** le bureau de Notaires Fex, Lauzon soit mandaté à préparer le contrat. Les frais sont à la charge de la municipalité.

ADOPTÉE

**2015-06-162**

**POSTE JOURNALIER/OPÉRATEUR MACHINERIE LOURDE (OCCASIONNEL)**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** suite au concours pour le poste de journalier/opérateur machinerie lourde (temporaire) le conseil municipal confirme l'embauche de Monsieur Luc St-Germain à titre de journalier/opérateur de machinerie lourde au service des travaux publics.

Monsieur Luc St-Germain est engagé à l'échelon 1, au taux de 20.30 \$ l'heure au 1<sup>er</sup> juin 2015.

ADOPTÉE

**2015-06-163**

**POSTE JOURNALIER/OPÉRATEUR MACHINERIE LOURDE (OCCASIONNEL)**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Léonard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** suite au concours pour le poste de journalier/opérateur machinerie lourde (temporaire) le conseil municipal confirme l'embauche de Monsieur Gaston Lagacé à titre de journalier/opérateur de machinerie lourde au service des travaux publics.

Monsieur Gaston Lagacé est engagé à l'échelon 4, au taux de 21.66 \$ l'heure au 2 juin 2015.

ADOPTÉE

**2015-06-164      SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE –  
RAPPORT ANNUEL 2014**

**ATTENDU** que le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC d'Antoine-Labelle est entré en vigueur le 3 juin 2005;

**ATTENDU** que l'article 35 de la loi sur la Sécurité incendie prescrit que chaque municipalité doit adopter un rapport d'activités annuel;

**ATTENDU** que le ministère de la Sécurité publique a fourni un modèle de présentation du rapport annuel avec ses exigences;

**ATTENDU** que le rapport d'activités 2014 de la MRC d'Antoine-Labelle intègre le bilan des réalisations de la Municipalité de Ferme-Neuve en lien avec le plan de mise en œuvre locale adopté et intégré au schéma;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** le rapport d'activités 2014, tel que déposé, soit adopté et transmis au ministère de la Sécurité publique par la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

**2015-06-165      ACHAT D'UN LIMITEUR DE PORTÉE**

**ATTENDU** que le directeur du service des travaux publics a demandé à trois fournisseurs différents une soumission pour l'achat d'un limiteur de portée pour une pelle hydraulique Hitachi 2004;

**ATTENDU** que les offres reçues se détaillent comme suit avant les taxes applicables :

Éco-Trak industrie	5 800.00 \$
Limitronik inc.	6 500.00 \$
Isogarde inc.	5 338.40 \$

**ATTENDU** que selon son rapport du 8 juin 2015, le directeur du service des travaux publics confirme que les trois (3) soumissionnaires sont conformes;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** le conseil municipal et confirme l'achat d'un limiteur de portée à la compagnie *Isograde inc.* Au montant de 5 338.40 \$ avant taxes.

**QUE** pour payer la dépense, celle-ci sera prise à même le budget 03-301-10-000 transfert aux activités d'investissement (voirie)

ADOPTÉE

**2015-06-166**

**VIREMENT DE FONDS (PARC-ROSINA-AUBIN-PICHÉ)**

**ATTENDU** que des citoyens ont versé volontairement des sommes d'argent, afin d'aider financièrement le projet de parc d'eau sur la 12<sup>e</sup> Rue;

**ATTENDU** que ces sommes sont déposées actuellement dans un fonds spécial;

**ATTENDU** que la somme de 11 070 \$ doit être versée au fonds général, afin d'utiliser cette somme;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** le service de la trésorerie soit autorisé à virer la somme de 11 070 \$ du compte 54-115-25 « encaisse Parc-Rosina-Aubin-Piché » au compte général de la municipalité.

ADOPTÉE

**2015-06-167**

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, de clore l'assemblée à 21 h 10.

ADOPTÉE

---

GILBERT PILOTE,  
Maire

---

NORMAND BÉLANGER  
Directeur général et  
secrétaire-trésorier